



Demandes en lien avec la crise sanitaire

24 mars 2020

Compte tenu de la situation de crise sanitaire actuelle, et des changements induits notamment en matière de conditions de travail, nous demandons que soient gratifiés d'une **prime d'engagement** exceptionnelle de **1.000€** l'ensemble des salariés qui font un réel effort pour assurer la continuité des activités, indispensable à nos clients et au développement du business d'Ericsson, que ce soit en télétravail ou en se rendant sur des sites clients, et ce malgré les contraintes et difficultés inhérents au contexte. A noter que le fait de gratifier les efforts accomplis ne se substitue pas à l'obligation de résultat en matière de protection de la santé des salariés et des sous-traitants.

Le **dialogue social** doit être au centre des décisions prises en cette période de crise où la protection de la santé doit primer en toute circonstance sur la continuité de l'activité. Nous demandons en conséquence que les décisions prises fassent l'objet de discussions avec les organisations syndicales. Nous réitérons notre demande d'inclure un représentant du personnel au CMTF.

Dans un souci de Responsabilité Sociétale (pour lutter contre la propagation du virus) et de protection de notre santé, en période de confinement les **déplacements**, que ce soit sur les sites Ericsson ou sur sites clients, doivent être **réduits au strictement indispensable**. Ainsi, tous les projets qui nécessitent des déplacements et qui peuvent être reportés doivent l'être et ce indépendamment de l'appréciation du client sur la criticité du projet d'un point de vue business.

Lorsque les déplacements sont strictement indispensables, afin de garantir l'intervention sur site client des salariés et prestataires travaillant pour le compte d'/// dans des conditions sanitaires optimales, ceux-ci doivent être autorisés à **utiliser leur véhicule personnel** (tant que l'alerte sanitaire n'est pas levée) afin d'éviter d'être soumis aux aléas de contamination d'autres moyens de transport tels que :

- Transports en commun (RER, Métro, Bus, Train)
- Voitures de pool (rien ne garantit qu'elles sont désinfectées après chaque usage)
- Taxis (rien ne garantit que le chauffeur n'est pas porteur du COVID-19 ni qu'à chaque course celui-ci a désinfecté son taxi)

Nous demandons que l'échéance du 31 mai pour la prise des congés de l'année précédente soit reportée au 30 septembre, que les demandes d'annulation de congés prévus sur la période soient acceptées, et que soit retirée la demande de prise d'un jour de RTT ou CET par semaine pendant la période de confinement.

Nous regrettons que la CSSCT et le CSE n'aient pas eu information des éléments communiqués à l'ensemble des salariés lors du point d'information du 23 mars 2020. Nous demandons que la **CSSCT soit informée en temps réel** de la situation, notamment sur le nombre de salariés ou prestataires contraints de se déplacer, sur les arrêts de travail, sur l'évolution de cette situation, sur les mesures de prévention et de protection prises, et sur les décisions prises, notamment en matière d'organisation du travail.

Enfin, nous demandons que les organisations syndicales soient tenues informées des suites données à l'**alerte CSSCT**.